

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

ATTESTATION DE REUSSITE AU DIPLOME

Le Président atteste que

le doctorat en Sciences des Matériaux

a été décerné à

Monsieur LUCA DI STASIO

né le 19 avril 1988 à CERNUSCO SUL NAVIGLIO (ITALIE)

au titre de l'année universitaire 2018/2019

Titre des travaux

: Effet de la microstructure sur le décollement à l'interface fibre/matrice dans les stratifiés

à matrice polymère avec renfort en fibre soumis à traction.

Influence of microstructure on debonding at the fiber/matrix interface in fiber-reinforced

polymers under tensile loading.

Date de soutenance

: 13 décembre 2019

Etablissement soutenance : Université de Lulea

Jury

; M. YVES BERTHAUD, Président du jury, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

UNIVERSITE PARIS 6

Mme FEDERICA DAGHIA, Rapporteur du jury, MAITRE DE CONFERENCES HDR

ECOLE NORMALE SUP PARIS SACLAY

M. KRISTOFER GAMSTEDT, Membre du jury, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Université d'Uppsala

M. Zoubir AYADI, Directeur de thèse, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

M. JANIS VARNA, Co-directeur de thèse, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Université de Lulea

Ecole doctorale

: Chimie mécanique matériaux physique

Formation doctorale

: Science et ingénierie des matériaux

Section CNU

: 6000 - Mécanique, génie mécanique, génie civil

Fait à Nancy, le 7 janvier 2020

Pierre MUTZENHARD

N° étudiant :

31532207



RAPPORT DE SOUTENANCE

Concernant la thèse de Doctorat de l'Université de Lorraine

en Sciences des matériaux



Mr. Di Stasio gave a very clear and structured presentation of his theoretical and numerical work on the influence of microstructure on fiber matrix debonding.

Luca had numerous questions from the different members of the committee. He provided convincing answers demonstrating his deep comprehension of this subject.

The committee unanimously decided to deliver the grade of "Docteur de l'Université Lorraine" to Luca DI STASIO

Président du Jury - Nom, Prénom et signature :

Membres du Jury - Nom, Prénom et signature :

Pr BERTHAUD Y.

Dr DAGHIA F.

Pr AYADI Z. & Pr VARNA J.

N.B. De par décision du Conseil d'administration de l'Université en date du 2 décembre 2002, les jurys de soutenance de thèse n'attribuent plus aucune mention à compter du 1er janvier 2003.